



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lutte et prévention : Oise

Question écrite n° 49860

## Texte de la question

M Jean-François Mancel tient à attirer tout particulièrement l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la montée en flèche de la délinquance dans la ville de Beauvais durant l'année 1990. En effet, les statistiques de son ministère démontrent une hausse de 35,40 p 100 de la criminalité générale et de 46,74 p 100 de la délinquance de voie publique au cours de l'année dernière ! Ces chiffres, que personne ne peut nier, sont encore plus mauvais que ceux concernant l'augmentation de la criminalité dans l'Oise en général en 1990 et au second trimestre de cette année, qui étaient déjà pour le moins préoccupants et qui l'avaient amené à intervenir auprès de lui à deux reprises. La réponse qu'il a apportée n'indique malheureusement pas qu'il ait pris toute la mesure des problèmes très graves qui se posent notamment à Beauvais. Il semblerait toutefois inouï que l'État, qui a pour mission principale d'assumer la protection des citoyens, continue de faire preuve d'inertie et laisse se dégrader, si cela est encore possible, la situation particulièrement inquiétante de cette ville. Une telle attitude ne ferait d'ailleurs que renforcer le réel et vif sentiment d'inquiétude et de désarroi des Beauvaisiens dont beaucoup sont confrontés au quotidien à l'insécurité et subissent entre autres des agressions, des vols de véhicules, des dégradations et des cambriolages sans cesse plus nombreux. Il lui demande donc de se pencher de toute urgence sur ce dossier extrêmement important et de prendre les mesures qui s'imposent.

## Texte de la réponse

Reponse. - L'évolution à la hausse de la délinquance constatée à Beauvais en 1990 a conduit les services de police à adapter leur dispositif en conséquence, comme cela avait déjà récemment été indiqué à l'honorable parlementaire. Ceci s'est traduit par une progression de plus de 25 p 100 des arrestations, et de 22 p 100 des affaires élucidées au cours des six premiers mois de l'année par comparaison à la même période de l'année précédente. Ce renforcement de l'action policière a permis non seulement un ralentissement très net de la tendance observée en 1990, + 8,14 p 100 au lieu de + 39,4 p 100, mais également une diminution de 10,4 p 100 des cambriolages. Par ailleurs, pour conforter les efforts ainsi entrepris localement, le ministre de l'intérieur a décidé d'accroître les effectifs du commissariat de police de la ville. À cet égard, un inspecteur de police y sera affecté le 15 janvier prochain et quatre autres postes seront ouverts dans le cadre des mouvements de mutation et d'avancement au titre de l'année 1992. En outre, les possibilités de renforcer les personnels du corps urbain, auquel dix policiers auxiliaires sont venus s'ajouter en cours d'année, font actuellement l'objet d'une étude. Mais il est d'ores et déjà prévu d'y affecter rapidement quatre gardiens de la paix supplémentaires dans le cadre d'un mouvement ponctuel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mancel Jean-François](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49860

**Rubrique :** Délinquance et criminalité

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 novembre 1991, page 4603